

Par courriel et par courrier

Québec, le 20 octobre 2006

M^{me} Madeleine Lindsay
Direction régionale de Chaudière-Appalaches
1156, boulevard de la Rive-sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Objet : Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, entre
Beauceville et Saint-Georges.

Questions complémentaires du 20 octobre 2006 (n^{os} 1 à 3)


Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 10, 11 et 12 octobre derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 30 octobre compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 7 novembre prochain à Saint-Georges.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p. j.

Hydrologie et impact de l'autoroute sur le drainage local des bassins versants

Selon le document concernant la définition des caractéristiques hydrologiques du milieu et les impacts probables de l'autoroute projetée sur les conditions actuelles, il serait « requis que l'implantation de l'autoroute, des voies de desserte et des autres ouvrages n'ait pas d'impact sur le drainage local et les équipements existants. » (PR8.8, p. 34). Ainsi, le ministère des Transports mettrait en place des bassins permettant de retenir temporairement les eaux de ruissellement provenant de toutes les nouvelles surfaces imperméables créées par le projet de même que les eaux des bassins versants qui se dirigeraient vers les infrastructures autoroutières. Ces eaux seraient relâchées après le passage du débit de pointe de la crue.

Questions :

1. Préciser le patron de drainage de l'eau captée par les fossés de l'autoroute pour les tracés Est et Ouest et leur acheminement vers les bassins de rétention et les cours d'eau existants. Une illustration à l'aide d'une figure serait appréciée.
2. Lors de l'audience publique, il a été question de la capacité insuffisante des ouvrages existants de la ville de Beauceville pour transiter les débits de crues lors de pluies abondantes, occasionnant débordements et dommages. Les bassins de rétention prévus pour la variante de tracé Ouest ne constitueraient-ils pas un gain pour la ville de Beauceville en retardant l'arrivée de l'eau de ruissellement provenant du drainage naturel des bassins versants qui serait captée par les ouvrages de rétention (bassins et fossés) bordant l'autoroute? Serait-il possible d'optimiser ce gain? Si oui, dans quelle mesure?
3. Selon l'étude d'impact, les bassins de rétention seraient dimensionnés en fonction des débits correspondant à une période de retour des crues de 25 ans (PR3.1 p. 6-28). Lors de l'audience publique, il a été mentionné que la période considérée serait plutôt de 100 ans. Pouvez vous valider la période de récurrence pour laquelle les bassins seraient conçus et expliquer les raisons motivant le choix de cette période ?